

La prise en considération de la dimension environnementale dans la détermination des possibilités forestières au Québec

*Gérard SZARAZ
Forestier en chef
Québec-Canada*

Gérard SZARAZ

M. Gérard Szaraz, ingénieur forestier gradué de l'Université Laval en 1978, a œuvré dans des projets de coopération internationale en matière forestière dans une douzaine de pays. Il a également travaillé sur la scène internationale à l'organisation du XIIe Congrès forestier mondial, tenu dans la ville de Québec. Sur la scène québécoise, il a été directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec, secrétaire général de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise et conseiller au développement auprès de la Fédération québécoise des coopératives forestières. Durant cette dernière affectation, il a participé à l'organisation du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois. Par la suite il a travaillé dans l'équipe du Commissaire au développement durable à titre de chargé de projets de vérification de gestion touchant divers ministères et organismes gouvernementaux. M. Szaraz est en poste à titre de forestier en chef depuis décembre 2010.

Résumé

Dans le contexte québécois actuel, la possibilité forestière correspond au volume maximum de la récolte annuelle de bois qui peut être prélevé à perpétuité sans diminuer la capacité productive du milieu forestier ou, pour imager le tout, sans entamer le capital ligneux existant. Ceci réfère au rendement soutenu, une notion fondamentale de la foresterie et du développement durable. Le processus de détermination des possibilités forestières permet de fournir une aide à la décision de niveau stratégique, en analysant, par la modélisation, les divers scénarios et modalités d'intervention en forêt. La connaissance des conséquences à long terme de choix de société potentiels est un élément important pour la conciliation des intérêts en jeu soutenus par les diverses parties intéressées.

Le processus de détermination partage certaines similitudes avec l'évaluation environnementale stratégique. En effet, les deux se trouvent en amont des décisions, analysent des impacts et intègrent des considérations environnementales à l'élaboration de décisions stratégiques.

Les préoccupations environnementales sont prises en considération à plusieurs étapes de la détermination des possibilités forestières. En effet, les données de base servant aux calculs couvrent un ensemble d'informations qui caractérisent le milieu biophysique et les conditions environnementales à respecter. Également, le traitement informatique des données permet de modéliser dans le temps et dans l'espace ces conditions et ainsi rechercher des solutions qui permettent de respecter les objectifs d'aménagement désirés. De plus, la détermination des possibilités forestières prend aussi en compte les incertitudes, qui ne peuvent être intégrées aux calculs, dont les risques sont susceptibles de compromettre l'aménagement durable des forêts.

Les résultats de cette prise en considération de la dimension environnementale peuvent conduire à l'exclusion de superficies pour la production forestière, à la modulation dans le temps et dans l'espace des interventions ou à la diminution de leur intensité. Par exemple, ceci est le cas pour le rétablissement de l'habitat d'espèces en situation précaire, le déploiement du réseau d'aires protégées, la protection des bassins versants ou le maintien d'une proportion significative de vieilles forêts.

Dans une perspective d'amélioration continue, il est prévu, au cours des prochaines années, d'accroître la portée de la détermination des possibilités forestières pour notamment mieux intégrer les effets des changements climatiques sur les forêts et l'utilisation diversifiée du milieu forestier. À cet égard, le recours à l'aide multicritère à la décision permettrait de mieux cerner la portée des préoccupations et des orientations exprimées par les décideurs.